

Adoption d'une norme européenne sur l'emballage des biens culturels : EN 15946 – Conservation des biens culturels – Principes d'emballage pour le transport

La normalisation dans le domaine de l'emballage et du transport des biens culturels s'inscrit dans une démarche plus large de normalisation européenne consacrée à la conservation des biens culturels (normalisation de la terminologie et de méthodes d'essai, d'analyse, d'intervention à mettre en œuvre pour la conservation du patrimoine culturel meuble et immeuble). Son but est de définir des principes d'emballage pour le transport, basés sur les bonnes pratiques des différents acteurs au plan européen, permettant d'assurer la conservation et la sécurité des biens culturels lors de leur déplacement.

Qu'est-ce qu'une norme européenne ?

Une norme européenne est un document de référence résultant du consensus des acteurs concernés, dans le cadre des procédures du système européen de normalisation.

Elle est publiée comme norme nationale par chacun des 31 membres du Comité européen de normalisation (CEN).

Une norme ne s'impose pas comme un texte réglementaire.

Pourquoi une norme européenne ?

Dans un contexte d'échanges croissants et d'une diversification des partenaires impliqués, les différents acteurs en lien avec le patrimoine culturel européen se devaient de coordonner leurs réflexions et leurs méthodes de travail pour harmoniser leur démarche, parler le même langage, faciliter leurs relations et les échanges de biens culturels en Europe.

La norme EN 15946 répond à la volonté d'améliorer les conditions de conservation des biens culturels, en particulier lorsque les risques auxquels ils sont exposés sont accrus, ce qui est le cas pour tout mouvement, emballage ou transport.

À qui s'adresse-t-elle ?

Cette norme s'adresse à tous les acteurs en lien avec le patrimoine culturel : institutions culturelles, galeries, antiquaires, commissaires-priseurs, transporteurs, assureurs, collectivités territoriales, fondations, entreprises, etc.

Qui l'a rédigée ?

Un large éventail de professionnels (régisseurs, restaurateurs, gestionnaires de collections, ingénieurs, transporteurs spécialisés, assureurs), issus de nombreux pays européens (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, France, Finlande, Grèce, Italie, Norvège, Pays-Bas, République tchèque, Royaume-Uni, Suède).

Quel est son contenu ?

La norme indique tous les facteurs à prendre en compte pour le choix du mode et des matériaux d'emballage. Elle énumère les étapes essentielles du processus, précise l'ordre dans lequel il faut procéder, définit le rôle et la responsabilité des différentes personnes impliquées (propriétaire de l'objet, destinataire, emballeur, restaurateur, convoyeur). Elle propose trois annexes informatives comportant : des solutions d'emballage en fonction des risques encourus; un modèle de formulaire relatif aux informations à communiquer à l'emballeur; des critères de sélection des gants pour la manipulation des objets.

Et après ?

La validité d'une norme européenne fait l'objet d'un examen tous les cinq ans, une norme n'est de ce fait jamais figée.

Une norme complémentaire, consacrée au transport, est en cours d'élaboration.

Pour se procurer la norme : Service Ventes de l'AFNOR (www.boutique.afnor.org)